

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 154-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.857

Déposée le: 29.08.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 04.09.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Entretien et maintien des points de vue le long des routes cantonales

Les routes cantonales bernoises offrent de splendides points de vue. Certains sont même aménagés à proximité immédiate de nos routes. Ces aménagements prennent parfois la forme de décrochements asphaltés qui permettent aux automobilistes, aux motocyclistes ou aux cyclistes de quitter aisément et momentanément la route afin d'admirer un paysage grandiose. Ces nombreux et très beaux endroits font manifestement partie du patrimoine paysagiste de notre canton. Ils contribuent clairement à son attractivité touristique.

Il arrive malheureusement que les arbres et la végétation croissent à un degré tel qu'ils en viennent à restreindre fortement l'étendue et la magnificence des paysages qu'offrent ces points de vue que nous qualifierons de routiers.

Le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants relativement à cette situation:

1. Qui aménage les points de vue aménagés qui jalonnent nos routes cantonales ?

2. Existe-il une obligation légale d'entretien et de maintien des points de vue routiers ?
3. Plus particulièrement, les propriétaires (canton, communes, bourgeoisies, privés individuels) des forêts qui se trouvent de part et d'autre et très souvent en contrebas de ces points de vue ont-ils l'obligation de préserver l'accès visuel au paysage en élaguant les branches qui obstruent progressivement la vue ?
4. Le gouvernement est-il disposé à prendre toute mesure opportune afin de préserver le plus possible les vues magnifiques qu'offrent nos points de vue routiers ?

L'urgence est demandée.